

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Jeudi 12 novembre 2020

CRISE DE LA COVID-19

MÉTROPOLE ET DÉPARTEMENT INTENSIFIENT LEURS ACTIONS POUR LES PLUS DÉMUNIS

La Covid-19 impacte de façon très préoccupante les équilibres économiques, sociaux et familiaux. Depuis le premier confinement, les indicateurs de la précarité sont en forte croissance. Chez les publics fragiles déjà identifiés, la crise sanitaire se double d'une **crise humanitaire**. Mais elle appauvrit également et menace de faire basculer dans la **spirale de la précarité** des travailleurs pauvres touchés par le chômage technique, des intérimaires privés d'activité, des micro-entrepreneurs et indépendants (esthétique, coiffure, marchands ambulants), des retraités ne disposant que de faibles pensions confrontés à l'augmentation du prix des produits, des étudiants qui travaillaient pour payer leurs études et en ont été empêchés.

De fait, c'est tout un nouveau public que nous voyons pousser la porte de nos services, et nous voyons même aujourd'hui des bénévoles avoir besoin de la générosité qu'ils dispensaient.

Certains n'accomplissent pas les démarches qui leur permettraient de recevoir de l'aide, par méconnaissance, ou souvent par pudeur. Ceux-là risquent de s'enfoncer dans la précarité : perte de leur logement, alimentation dégradée ou/insuffisante.

Unissant leurs forces, le Département et la Métropole ont déployé, dès les premières heures de la première vague, un **effort inédit qui s'élève à près de 200 M€¹.**

Pour cette 2^{ème} vague, le Département et la Métropole **agissent de nouveau avec force et détermination sur le volet social**.

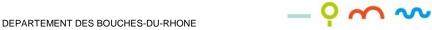
Au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est sur l'ensemble de notre territoire, que la main est tendue à toute une population souvent méritante qui souffre en silence.

L'objectif fixé est de mettre à l'abri et protéger, de répondre aux besoins alimentaires et fondamentaux, et d'apporter un soutien adapté à nos concitoyens en luttant contre toutes les formes d'isolement et de précarité.

Il s'agit de répondre à des besoins primordiaux : nourrir les enfants, se nourrir, puis payer les charges courantes dont le loyer. Ces dernières sont souvent sacrifiées quand les choix s'imposent. L'enjeu est d'intervenir avant que les dettes s'accumulent, que la mutuelle ne soit plus réglée, que les soins de santé soient négligés. Détecter et intervenir avant que les ménages et les personnes isolées ne s'enfoncent dans la précarité et le mal être.

Avec un seul objectif : lutter contre les décrochages, les isolements, et ne laisser personne sur le bord du chemin.

¹ Des baisses de recettes (droits de mutation, recettes sur titres de transports, versement transport) et des dépenses ou exemptions (exonérations de loyers et redevances, achats de masques,...)





Mettre à l'abri, protéger

Maintenir dans le logement :

- Face à l'onde de choc du premier confinement, les critères d'attribution du FSL ont été adaptés : jusqu'à 2 mois de loyer et de charges <u>entièrement en subvention</u> (ce qui n'est pas possible en temps normal) sur la période avril-juillet 2020 en cas de perte de revenus pendant le confinement.
- Ce dispositif est complété par des aides exceptionnelles pour les propriétaires occupants ayant subi des pertes de revenus, qui étaient à jour de leurs paiements avant le confinement, et dont le quotient familial est inférieur à 1 000 €: jusqu'à 50 % des charges de copropriété peuvent être prises en charge sur la même période.
- Pour le second confinement, dont la configuration est différente, une nouvelle adaptation du dispositif FSL est à l'étude.
- L'expérimentation de l'insertion par le logement est poursuivie : un travail de terrain est mené, avec le SIAO (Service Intégré d'Insertion par le Logement) et l'opérateur SOLIHA, pour détecter précocement, les ruptures de logement et assurer un suivi jusqu'à réinsertion dans un logement adapté.

Des hébergements d'urgence renforcés pour les mères isolées et les femmes victimes de violences conjugales

Dans le contexte du confinement et des restrictions d'interactions sociales, on constate une augmentation significative des violences intrafamiliales.

Les services départementaux, très fortement mobilisés pour le traitement des informations préoccupantes (aide sociale à l'enfance), sont également engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, et dans l'accompagnement des femmes enceintes ou mères de jeunes enfants isolées et/ou en difficulté.

Le Département soutient, à hauteur de 35 000 € par an, la plate-forme de l'hébergement d'urgence 115 (80 000 appels par an et 59 935 mises à l'abri), placée sous la responsabilité de l'Etat. Outre les centres d'hébergement d'urgence (Forbin, Madrague-ville, La Roseraie, CHRS), ce dispositif s'appuie sur des hôtels conventionnés. Alors que l'Etat accorde un maximum de 10 nuitées, le Conseil Départemental prend en charge les 10 nuitées suivantes (plus de 92 000 € par an).

Le Département, qui finance des centres maternels et des maisons d'enfants à caractère social, consacre également plus de 700 000 € par an au soutien financier des associations spécialisées dans l'hébergement d'urgence des femmes enceintes ou mères d'enfants de moins de 3 ans (La Draille, Sara Logisol, La Chaumière, Hospitalité pour les femmes, CHUF, MAAVAR). Cette enveloppe a été portée à 800 000 € en 2020, et les capacités d'accueil ont été doublées, passant de 64 à 129 places.

Le Département a consacré un budget de 787 193 € au projet porté par l'association La Caravelle : une unité d'hébergement d'urgence (Ilot St Louis à Marseille) spécialement dédiée aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants qui comptera 52 places, pourra offrir des hébergements allant jusqu'à 2 mois, et devrait être opérationnelle dès le début 2021.

Soutenir la cellule territoriale d'appui à l'isolement

Ce dispositif piloté par l'Etat a pour objectif de mettre à l'abri des personnes encore hospitalisées mais qui ne nécessitent plus de soins ou des personnes diagnostiquées positives qui ne seraient pas en mesure de se confiner à leur domicile sans mettre en danger les autres personnes présentes au foyer.

Le Conseil départemental apporte son soutien à cette cellule, au niveau de l'identification et l'orientation du public cible, de l'accès aux droits, et de la distribution des repas.

Répondre aux besoins alimentaires et de première nécessité

Aide alimentaire et soutien aux associations caritatives

- Pendant la phase 1 de l'épidémie, la Métropole et le Département ont financé l'attribution de 30 000 paniers solidaires de produits locaux à destination des ménages précaires, et de 50 Tonnes de fruits et légumes frais à la Banque Alimentaire.
 - Pour faire face à la phase 2, ce sont 7 tonnes de <u>produits frais et locaux</u> (fruits et légumes de saison) par semaine qui seront livrés à la Banque Alimentaires, pendant 4 semaines.
- Une aide spécifique a été déployée à l'attention des étudiants isolés et dépourvus de ressources : 15 000 paniers repas ont été distribués sur 5 campus d'Aix et Marseille.
- Le Conseil départemental a dédié à la lutte contre la précarité, en 2020, un budget de 1 067 500 €, et subventionne pas moins de 30 associations caritatives organisant l'aide alimentaire.
 - Ces actions ont été adaptées constamment aux besoins concrets du terrain, grâce à un intense travail partenarial. A titre d'exemple, l'association MAAVAR a reçu en 2020 une subvention de 100 k€ (en augmentation de 20 k€) pour offrir aux familles les plus démunies un accès gratuit à des repas servis le midi et le soir. Au cœur de la crise sanitaire, l'association a ainsi pu distribuer jusqu'à 1 100 repas par jour (contre 400 habituellement) devant le restaurant social NOGA (cours Julien).
- Le Département contribue à travers **l'application Proxidon à favoriser le don de denrées alimentaires.** Les commerçants peuvent aisément contacter les associations caritatives pour faire dons de denrées alimentaires non vendues, notamment avec une date de consommation approchant.
- La Métropole soutient la mise en place d'une légumerie solidaire au sein du MIN, inaugurée prochainement. Intégrée au cœur du MIN, elle vise à transformer et conditionner les légumes non vendus avant de les livrer à la Banque Alimentaire afin d'être distribués. Ces deux actions visent à éviter le gaspillage alimentaire tout en soutenant la Banque Alimentaire dans son action auprès des plus démunis.

Une forte mobilisation du dispositif des Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)

Le CAP est une aide ponctuelle et exceptionnelle distribuée sous forme de tickets (5 ou 10 €) utilisables chez des commerçants, destinée aux personnes, ou familles ne pouvant subvenir à leurs besoins alimentaires ou en produits d'hygiène du fait d'une absence totale de ressources.

Pour faire face à la crise, ce dispositif a été considérablement renforcé :

- Des critères assouplis (« baisse significative de ressources)
- Des plafonds relevés (50 € au lieu de 30 € pour une personne seule ; 80 € au lieu de 60 € pour un couple ; 100 € au lieu de 90 € pour une famille de 3 personnes).
- L'enveloppe globale consacrée à ces aides indispensables a plus que doublé, passant de 325 250 € en 2019 à 826 500 € en 2020.

Ces aides exceptionnelles peuvent être attribuées au maximum 4 fois pendant la même année civile.

Soutenir le fonctionnement et la création d'épiceries solidaires

Les épiceries solidaires sont des services de proximité (portés par des communes ou des associations) qui permettent à un public en situation de précarité de réaliser ses courses et de choisir des denrées

de qualité proposées entre 10% à 30% de leur valeur marchande. Les clients bénéficiaires y sont orientés par un travailleur social, pour une durée limitée (de 3 à 9 mois), et avec un accompagnement personnalisé. Les épiceries solidaires sont des lieux d'approvisionnement mais également d'accueil, d'échange, et de conseil en matière de gestion, d'alimentation et d'hygiène.

Un soutien spécifique est d'ores et déjà accordé aux Agorae, des épiceries solidaires et sociales étudiantes implantées à Aix et Marseille, qui, au-delà de la mise à disposition de produits de première nécessité, constituent des lieux de vie et de maintien du lien social.

Un travail a été lancé pour **renforcer le soutien apporté aux épiceries solidaires existantes** déjà identifiées (Aubagne, Auriol, Saint-Cannat, Rognes, Vitrolles, Châteaurenard, Cabannes, Saint-Andiol) et pour **susciter la création de nouvelles structures** afin de renforcer le maillage de l'ensemble du territoire, incluant la ville de Marseille.

Favoriser l'accès à une alimentation saine et locale

Le Conseil départemental et la Métropole soutiennent les producteurs du territoire tout en permettant à tous les habitants de notre territoire de manger sain, local et si possible bio.

Le 28 mai 2020 la 2^e halle des producteurs "Terres de Provence" a été créée sur le parking de la gare TER de la Barrasse (tous les jeudis soirs de 17h à 19h). **Cette opération rencontre un vif succès et sera poursuivie.**

La Métropole a également créé une "task-force" entre les MIN, la grande distribution, le CLUSTER ACTIUM², la Chambre d'Agriculture et le Pays d'Arles pour faciliter la commercialisation des fruits et légumes de notre territoire en circuit de proximité : les petites et moyennes surfaces, pendant cette période dérogatoire, sont incitées à acheter local plutôt que dans les centrales d'achat, et des supermarchés volontaires créent des « corners Grand Marché de Provence » de produits locaux de saison.

Soutenir, lutter contre le décrochage et l'isolement

Soutenir les personnes en difficulté et les territoires fragiles

Le Conseil départemental assure ses missions de protection des populations et d'équité territoriale :

De façon directe au travers des services de la solidarité et de l'action sociale : 27 Maisons Départementales de la solidarité (dont 22 de territoire et 5 de proximité), un espace accueil enfant qui sera prochainement inauguré, plus de 1 000 agents, plus de 17 métiers spécialisés, des assistants sociaux jusqu'aux personnels de santé. Partout sur notre territoire, les enfants sont protégés, les familles et les personnes seules sont reçues, entendues, conseillées, soutenues, prises en charge.

Quelques chiffres : près de **70 000 ménages suivis par le service social départemental**, plus de 10 000 contacts hebdomadaires dans les MDS, près de 2 500 informations préoccupantes traitées par an, 28 878 contrats d'engagements réciproques signés au titre du Revenu de Solidarité Active.

En 2020, ce sont 826 500 € qui ont été consacrés aux chèques alimentaires, 5,5 M€ qui ont été alloués aux secours aux adultes.

² Outil économique du Grand Marché de Provence, regroupant 60 adhérents, 3 500 emplois, 1 Milliard de C.A

Quant à **l'aide sociale à l'enfance**, avec **4 500 enfants confiés**, elle représente un budget de plus de **200 M€ par an**.

- En soutenant les associations et les centres sociaux situés sur les territoires fragiles : près de 750 projets ont été financés pour plus 5,6 M€ en 2020. Les actions ont été adaptées et priorisées pour faire face à l'urgence alimentaire, pour lutter contre l'isolement numérique et pour assurer la continuité scolaire.
- En aidant les communes. Ainsi, en complément de la contractualisation déjà engagée, le Conseil départemental en engagé en 2020 un budget supplémentaire exceptionnel de 26 M€ pour relancer l'économie locale au travers de la dépense publique et permettre l'adaptation sanitaire des bâtiments publics communaux.

Une déclinaison volontariste de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

La Métropole s'engage (Conseils de novembre ou décembre 2020) aux côtés de l'Etat et du Département dans un plan local triennal (202- 2022) portant des actions cohérentes et complémentaires, en matière de logement, d'alimentation, et de lutte contre le décrochage et l'isolement, pour endiguer et résorber la pauvreté et la précarité. Les mesures seront co-financées à 50 % par l'Etat dans la limite de 1,4 M€.

Agir pour la continuité éducative

66 actions de soutien scolaire et loisirs éducatifs ont été financées (600 K€ votés en juillet 2020) : ce dispositif métropolitain exceptionnel de continuité éducative vise à accompagner les enfants et jeunes des QPV pendant la période estivale et le 1er trimestre de la rentrée (actions menées dans 16 communes de la métropole³).

Lutter contre l'isolement numérique :

La métropole a mobilisé avec l'Education Nationale et Emmaüs Connect des donateurs privés pour récupérer, reconditionner et donner du matériel (**plus de 300 ordinateurs** dont une partie venant des services de la métropole) afin de lutter contre la fracture numérique (jusqu'à 45 % des personnes non diplômées qui ne possèdent pas d'ordinateur et/ou de connexion). Cette opération a reçu un soutien financier de 150 000 € de la Métropole, inscrit dans le plan pauvreté.

La solidarité pour les jeunes et par les jeunes

- Nos jeunes souffrent socialement et matériellement de la situation sanitaire, notamment ceux qui équilibraient leur budget grâce à des emplois étudiants. Ils risquent de décrocher, de mal se loger ou de mal s'alimenter. Des mesures d'urgence ont été déployées via le fonds d'aide aux jeunes, avec des aides portées allant jusqu'à 350 € (contre 300 € en temps normal ; cette aide peut être accordée au maximum 3 fois dans la même année civile) pour leur logement et leur alimentation, ainsi que des secours d'urgence allant jusqu'à 95 € (contre 80 en temps normal ; ce secours ne peut-être accordée qu'une seule fois).

Ce sont ainsi 120 000 € qui sont consacrés aux étudiants fragilisés, et 250 000 € aux jeunes de 18 à 25 ans non étudiants et précarisés.

- Le Conseil Départemental apporte également son soutien financier à l'association FAMI (Fédération Aix-Marseille Interasso), dont les projets menés en lien avec les épiceries sociales

³ Marseille, La Ciotat, Septèmes-les-Vallons, Marignane, Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis, Vitrolles, Salon-de-Provence, Berre l'Etang, Aubagne, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis du Rhône, Martigues et Port de Bouc

et solidaires Agorae ont permis la **distribution de 15 000 paniers repas sur 5 campus** (distribution tous les jeudis sur les sites de St Charles, Luminy, St Jérôme, Timone et Schumann).

Le Conseil départemental a initié la création et soutient fortement la Team 13, un collectif qui permet aux jeunes (500 à ce jour) de s'engager, d'agir, dans des missions responsables et solidaires. La Team 13, connue pour des actions de nettoyage du littoral, s'est également investie dans l'aide alimentaire. A titre d'exemple, ce sont 200 paniers de denrées qui ont été distribués sur le site de Luminy le 7 novembre, et cette opération sera rééditée samedi prochain 14 novembre. La Team 13 pourrait également intervenir à nouveau, en lien avec la FAMI, pour soutenir la Banque alimentaire, dans le cadre de son opération nationale « Grande collecte » (5 dates du 27 novembre au 2 décembre).

Soutenir nos aînés

Le Conseil Départemental déploie des efforts considérables et appréciés pour maintenir le lien social auprès de nos aînés, au travers du **réseau des MBA** en cours de déploiement (objectif 40 MBA à l'horizon 2021). Il soutient financièrement (15 K€) le dispositif « **La Conciergerie** » mis en œuvre par la Croix Rouge, qui permet de lutter contre l'isolement de personnes âgées, handicapées ou à risque en livrant à domicile ou sur des points de desserte, dès le lendemain de la commande, des produits alimentaires ou de première nécessité payants ou solidaires. Lors de la première vague de la crise sanitaire, **plus de 1 100 personnes ont reçu plus de 4 500 paniers** alimentaires/ produits de 1ère nécessité, dont 2 488 paniers solidaires. **Ce dispositif est pleinement actif.**

Aider les auto-entrepreneurs et petits entrepreneurs familiaux

Les mesures de restrictions liées à la crise sanitaire ont fortement fragilisé bon nombre d'autoentrepreneurs et de chefs de petites entreprises familiales. Pour ce public émergent peu au fait des circuits et mesures de l'action sociale, la Métropole et le Département proposent, en s'appuyant sur le réseau des MDS, un accompagnement social, un soutien psychologique, un maintien de l'accès aux soins, et une action éducative budgétaire pour prévenir et traiter le surendettement.

La Métropole centralise et oriente les demandes, qui peuvent notamment s'exprimer au travers du numéro vert régional « Portail entreprises » 0 805 805 145.

Par ailleurs, la Métropole a déployé une aide exceptionnelle de 125 k€, accordée à l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), spécialisée dans la création de leur propre emploi par un public précaire qui n'a pas accès aux ressources bancaires classiques. Ces aides attribuées sous la forme d'avances remboursables permettent à des personnes aux revenus très modestes de concrétiser leurs projets, parfois atypiques, en créant leur TPE.

Quelques chiffres clés

- ✓ Budget du Département des Bouches-du-Rhône dédié à la solidarité hors aides sociales
 : 13 700 000 € (+1,7 million par rapport à 2019)
- ✓ Crédits alloués aux chèques alimentaires (2020): 826 500 €.
- ✓ Crédits alloués aux secours aux adultes (2020) : 5 500 000 €.
- ✓ Crédits alloués aux aides mensuelles de l'aide sociale à l'enfance : 4 677 769 €.
- ✓ MDS : environ 10 000 contacts hebdomadaires
- √ 68 640 ménages suivis par le service social départemental.
- √ 4 465 enquêtes sociales réalisées dans le cadre de la prévention des expulsions domiciliaires.
- √ 5 312 aides au titre du fonds énergie.
- √ 3 880 dossiers au titre du fonds de solidarité logement.
- √ 28 878 contrats d'engagements réciproques signés au titre du RSA